Commune : SOUSTONS *Opération :* CENTRE SPORTIF ISLE VERTE - BAT NORD & BAT SUD
N° enregistrement : E-310-00045-000
Chrono visite : 2025-002997

Lieutenant HERMENIER Philippe

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SOUS-PREFECTURE DE DAX

Commission d'arrondissement de Dax pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP.

PROCES VERBAL DE VISITE DU 22/08/2025

Affaire suivie par : Lieutenant HERMENIER Philippe
N° d'enregistrement de l'établissement : E-310-00045-000

Nature de la visite : visite périodique

Etablissement : CENTRE SPORTIF ISLE VERTE - **BAT NORD & BAT SUD**

Commune de : SOUSTONS

Adresse : ALLEE DE LA VOILE

Type : RH N L W

Catégorie : 3

Effectif : 531

Date du permis de construire initial de l'établissement : 1971

Date de la dernière visite :

- Visite suite à sans avis du 21/06/2024 — **Avis** : Favorable
- Visite périodique du 09/05/2022 — **Avis : Sans Avis**
- Visite de réception de travaux du 10/05/2019 — **Avis** : Favorable
  AT 310 18 X 0005 du 09/04/2018 (aménagement centre nautique)

Commune : SOUSTONS *Opération :* CENTRE SPORTIF ISLE VERTE - BAT NORD & BAT SUD
N° enregistrement : E-310-00045-000
Chrono visite : 2025-002997

Lieutenant HERMENIER Philippe

DESCRIPTIF SOMMAIRE DE L'ETABLISSEMENT

Etablissement composé de deux bâtiments. Le bâtiment NORD (R+1) et le bâtiment SUD (R+1 avec tour vigie R+2). Ces deux bâtiment ne sont pas isolés entre eux et forment un même établissement d'une hauteur inférieur à huit mètres.

- **Bâtiment NORD**
  - **1er étage :**
    - **Une salle restaurant N°1** de 123,81m²,
    - Deux locaux de rangement,
    - Un local technique (centrale double flux verticale),
    - Un local rangement de 17,04m²,
    - **Une salle restaurant N°2** de 191,11m²,
    - Un office/self <20kW de 30,20m² et une réserve de 8,95m²,
    - Un local plonge de 12,69m²,
    - **Un salon détente** de 32,08m²,
    - Un sanitaire PMR,
    - **Une terrasse extérieure** de 203,29m².
  - **Rez-de-chaussée :**
    - **Accueil avec quatre bureaux** (sur deux niveaux),
    - **Hall d'entrée** de 69,88m²,
    - **5 Hébergements** avec mezzanines totalisant **24 personnes**,
    - Cuisines isolées,
    - **Logement gardien** (sur deux niveaux),
    - Atelier voile de 87,69m²,
    - Hangar voile de 167,69m² et vestiaires de 12,48m²,
    - **Local Club de Voile** de 36,92m²,
    - **Accueil Voile** de 43,80m² et salle moniteurs de 14,95m²,
    - Rangement matériel de 48,46m²,
    - Local technique de 4,05m²,
    - Chaufferie de 13,10m²,
    - Sanitaires Hommes de 14,89m² et femmes de 25,43m²,
    - Vestiaires Hommes et femmes de 15,94m² chacun.
- **Bâtiment SUD**
  - **2ème étage :**
    - Une vigie de 48,72m².
  - **1er étage :**
    - **7 Hébergements** totalisant **14 personnes**,
    - Sanitaires encadrants de 9,40m²,
    - Sanitaires hommes et femmes de 9,40m² chacun,
    - Deux réserves de 9,40m² et 9,07m²,
    - **Une terrasse extérieure** avec solarium de 214,11m²,
    - Un SPA de 33,82m²,
  - **Rez-de-chaussée :**
    - **Accueil avec trois bureaux** (sur deux niveaux),
    - **6 Hébergements** avec mezzanines totalisant **12 personnes**,
    - **Accueil/bureau**,
    - Un hangar aviron de 97,80m²,
    - Un hangar aviron de 120,03m² avec espace musculation de 38,72m²,
    - **Un Club House Aviron** de 88,84m² avec une réserve,
    - Vestiaires hommes de 17,71m²,
    - Vestiaires femmes de 15,70m²,
    - Deux sanitaires de 4m² chacun,
    - Un atelier CSIV de 15,47m².

NOTA : Selon l'article R31§3 du règlement de sécurité : Le site, qui comprend plusieurs établissements ERP. Il est équipé d'un Système de Sécurité Incendie (SSI) de catégorie A commun à tout le site.

Moyens de secours

- Alarme de type : 1
Un report d'alarme dans le logement du gardien,
Un report d'alarme dans la chambre N°13 (moniteurs),
Un report d'alarme au rez-de-chaussée du bâtiment "SUD".
(voir prescription N°1)

- SSI de catégorie : A
Tableau principal à l'accueil du bâtiment "NORD".
Détection automatique d'incendie dans tous les locaux et les circulations horizontales excepté les douches et les sanitaires.
(voir prescription N°1)

Commune : SOUSTONS *Opération :* CENTRE SPORTIF ISLE VERTE - BAT NORD & BAT SUD
N° enregistrement : E-310-00045-000
Chrono visite : 2025-002997

Lieutenant HERMENIER Philippe

- Alerte : Téléphone urbain ☒

➢ Numéro de la ligne appel 18 : 07.43.03.34.59.
Téléphone urbain sur façade du bâtiment "NORD".

➢ Numéro portable de l'exploitant de d'établissement :
RUS/Directeur : Mr Stéphane SEDDIKI : 06.10.56.53.17.
(voir prescription N°2)

- Service Sécurité : personnel de l'établissement.

- Défense extérieure contre l'incendie :
La défense extérieure contre l'incendie de l'établissement est assurée par un point d'eau incendie présentant les caractéristiques suivantes :

- PI numéro : 310027
- Distance : 90 mètres
- Débit : 60 m³/h

- PI numéro : 310052
- Distance : 190 mètres
- Débit : 60 m³/h

Dérogations éventuelles
Nature / Date : sans objet.

REFERENCES REGLEMENTAIRES

Décret n° 73-1007 du 31 Octobre 1973 modifié relatif à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public, codifié sous les numéros R. 123-1 à R. 123-55 - R 152.4 et R 152.5 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Décret n° 95-260 du 08 mars 1995 – article 42 – article GN11 du règlement de sécurité.

L'arrêté du 25 Juin 1980 modifié, portant approbation du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.

DOCUMENTS PRESENTES
⇨ Registre de sécurité (R123*51): oui ☒ non ☐

⇨ Défibrillateur Automatisé Externe (décret n°2018-1186) : oui ☒ non ☐
Situé sur la façade extérieure du bâtiment "NORD".

Rappel : les exploitants sont tenus de répondre à l'obligation légale de déclaration des données relatives aux défibrillateurs sur la base de données nationale des défibrillateurs automatisés externes (DAE), accessible à l'adresse suivante : https://www.defibrillateurs.info/ (Cartographie Française des défibrillateurs)

⇨ Rapport de vérification périodique **des installations électriques** (PE4/EL19) et **des installations d'éclairage de sécurité** (PE4/EC15).
Etablissement Recevant du Public
Société : APAVE
Date : 07/03/2025
N° de rapport : A57478092-012-1
Nombre d'observations : **1 observation**
(voir prescription N°3)

Code du travail
Société : APAVE
Date : 07/03/2025
N° de rapport : A57478092-012-1
Nombre d'observations : **20 observations** levées en interne

⇨ Rapport de vérification périodique **des installations de gaz** (PE4/GZ 30).
Société : APAVE
Date : 06/08/2025
N° de rapport : A57496845-012-1
Nombre d'observations : SO

⇨ Rapport triennal de vérification **du système de sécurité incendie** (PE4/MS73).
Société : APAVE
Date : 11/09/2024
N° de rapport : A57485285-004-1
Nombre d'observations : **14 observations**
(voir prescription N°4)

⇨ Contrat de maintenance **du système de sécurité incendie** (PE4/MS73).
Société : SIEMENS

Commune : SOUSTONS *Opération :* CENTRE SPORTIF ISLE VERTE - BAT NORD & BAT SUD
N° enregistrement : E-310-00045-000
Chrono visite : 2025-002997

Lieutenant HERMENIER Philippe

⇨ Dossier d'identité **du système de sécurité incendie** (PE4/MS73).
Société : SETAH
Date : 06/2024

⇨ Rapport de vérification périodique **du système d'alarme** et **du système de sécurité incendie** (PE4/MS73).
Société : SIEMENS
Date : 10/03/2025
N° de rapport : 6LB-0630010569-202511-PM-20250324085358
Nombre d'observations : SO

⇨ Rapport de vérification périodique **du système de désenfumage** (PE4/DF10).
Société : CHRONOFEU
Date : 24/01/2025
N° de rapport : 473792
Nombre d'observations : SO.

⇨ Rapport de vérification périodique **des installations de chauffage et ventilation** (PE4/CH58).
Trois chaudières gaz
Société : APAVE
Date : 06/08/2025
N° de rapport : A57496845-012-1
Nombre d'observations : SO

Société : HERVE THERMIQUE
Date : 03/05/2022
N° de rapport : 35708746/C1 – 35708747/C1 – 35708748/C1
Nombre d'observations : SO.

⇨ Rapport de vérification périodique **des appareils de cuisson** (PE4/GC22).
Société : LABRUQUERE
Date : 18/08/2025
N° de rapport : /
Nombre d'observations : SO.

⇨ Rapport de vérification périodique **des dispositifs d'extraction** (PE4/GC22).
Société : CLEAN ADOUR
Date : 30/04/2025
N° de rapport : /
Nombre d'observations : SO.

⇨ Rapport de vérification périodique **des extincteurs** (PE4/MS73).
Société : CHRONOFEU
Date : 24/01/2025
N° de rapport : 473791
Nombre d'observations : SO.

⇨ Rapport de vérification périodique **des ascenseurs** (PE4/AS9).
Un ascenseur
Maintenance
Société : TKE
Date : 11/06/2025
N° de rapport : FR14831570
Nombre d'observations : SO.

Quinquennal
Société : APAVE
Date : 19/07/2024
N° de rapport : 7485241-003-1
Nombre d'observations : **7 observations** levées par la Sté. TKE

⇨ Rapport de **ramonage des conduits** (PE4/CH57).
Trois chaudières gaz
Société : HERVE THERMIQUE
Date : 18/08/2025
N° de rapport : 35708746/R1 -3570874/R1 – 35708748/R1
Nombre d'observations : SO.

⇨ Solution(s) retenue(s) **pour l'évacuation des personnes en situation de handicap** (GN8-6).
Dispositions constructives : R+1
Dispositions organisationnelles : PMR au RDC – Consignes + aide humaine.

Commune : SOUSTONS *Opération :* CENTRE SPORTIF ISLE VERTE - BAT NORD & BAT SUD
N° enregistrement : E-310-00045-000
Chrono visite : 2025-002997

Lieutenant HERMENIER Philippe

⇨ Formation Personnel (PE27/MS48).
Date : 24/07/2025 par la Sté. CHRONOFEU (Extincteurs et consignes) – 6 personnels
(voir prescription N°5)

⇨ Exercice d'évacuation (Type R, J, U).
Date : 10 exercices en 2025

ESSAIS REALISES

- Détection dans le Local réserve Office/Self situé au R+1 du bâtiment "NORD"
  ZONE 11– Adr.9 – RESERVE SELF – OFFICE RESTAURANT
- Action sur la commande manuelle de coupure électrique générale située à l'Accueil du bâtiment "NORD".
- Action sur les deux commandes de désenfumage naturel des Salles Restaurant au R+1 du bâtiment "NORD"
- Action manuelle sur la commande de désenfumage de l'escalier Cuisine /Office du bâtiment "NORD"

⇨ Alarme – SSI : **BON FONCTIONNEMENT** Temporisation : **0**

⇨ Détection : **BON FONCTIONNEMENT**

⇨ Désenfumage : **BON FONCTIONNEMENT**

⇨ Eclairage de sécurité : **BON FONCTIONNEMENT**
(voir prescription N°6)

⇨ Téléphone urbain : **BON FONCTIONNEMENT**
(voir prescription N°7)

PRESCRIPTIONS

« Il est rappelé que les observations prescrites par les membres de la commission de sécurité ne constituent ni une liste exhaustive de non-conformités ni un audit sécurité.
Il appartient donc au maître d'ouvrage ou à l'exploitant de l'établissement de vérifier et maintenir son établissement en conformité avec la réglementation.
Cette obligation lui est rappelée par l'article R 143-34 du Code de la Construction et de l'Habitation. »

Références	PRESCRIPTIONS
MS66	**P1 - Assurer la surveillance permanente de l'établissement** en présence du public par une veille systématique du **tableau principal** ou du **report d'alarme** (24h/24h). **Le personnel assurant la surveillance doit être formé** : - à la mise en œuvre des moyens de secours (SSI, extincteurs, etc...) - aux dispositions à prendre en cas de sinistre (consignes), - à la gestion du système de sécurité incendie.
R123-21 GN2	**P2 - Respecter** les dispositions prévues dans le cadre d'une **direction unique**. **Le Centre Sportif L'Isle Verte (CENTRE D'HEBERGEMENT/VOILE/AVIRON)** ne répondant pas aux conditions d'implantation et d'isolement prescrites au règlement de sécurité, celle-ci est placée sous une direction unique avec un **Responsable Unique de sécurité (RUS)**, considérant un seul et même établissement recevant du public. **Le RUS est responsable auprès des autorités publiques de l'organisation globale de la sécurité** au sein de cet établissement. De ce fait, il a toute la latitude pour faire exercer cette responsabilité soit dans le cadre d'une convention soit dans le cadre d'un schéma d'organisation globale de sécurité de l'établissement annexé au registre de sécurité.
EL19 EC15	**P3 - Procéder à la levée de l'observation** du rapport de vérification périodique **des installations électriques et des installations d'éclairage de sécurité** par un technicien compétent conformément aux dispositions de l'article GE10. **Fournir à la commission l'attestation de levée de l'observation** et l'annexer au registre de sécurité.
MS73	**P4 - Procéder à la levée des 14 observations** du rapport de **vérification du rapport triennal de vérification du système d'alarme et du système de sécurité incendie** par un technicien compétent conformément aux dispositions de l'article GE10. **Fournir** à la commission l'attestation de levée des observations et l'annexer au registre de sécurité.

MS46	**P5 - Former l'ensemble des personnels (même les saisonniers)** à l'utilisation des moyens de secours (**SSI**, extincteurs et consignes de sécurité). **Fournir** à la commission l'attestation des vérifications effectuées et l'annexer au registre de sécurité.
EC EC10	**P6 - Equiper les Salles de Restaurant d'un éclairage d'ambiance.** Celui-ci doit être allumé en cas de disparition de l'éclairage normal/remplacement **et** il doit être basé sur **un flux lumineux minimal de 5 lumens par mètre carré de surface du local** pendant la durée assignée de fonctionnement. **Le rapport** entre la distance maximale séparant deux foyers lumineux voisins et leur hauteur au-dessus du sol **doit être inférieur ou égal à 4.**
MS70	**P7 - S'assurer de la bonne remontée d'information du système d'alerte (Identité de l'établissement + adresse).**
R10 CO28§2	**P8 - Isoler la réserve Office/Self** situé au R+1 du bâtiment "NORD", des locaux et dégagements accessible au public, **parois et planchers « hauts » coupe-feu de degré 1heure** avec des **blocs-portes coupe-feu de degré 1/2heure** équipés d'un ferme-porte.
CO28	**P9 - Rajouter un ferme-porte sur Local Laverie au RDC du bâtiment "NORD".** **Revoir étanchéité de la porte coupe-feu du Local Atelier au RDC du bâtiment "NORD".**

OBSERVATIONS/ANALYSE DES RISQUES

Commune : SOUSTONS *Opération :* CENTRE SPORTIF ISLE VERTE - BAT NORD & BAT SUD
N° enregistrement : E-310-00045-000
Chrono visite : 2025-002997

Lieutenant HERMENIER Philippe

AVIS DE LA COMMISSION

SECURITE

FAVORABLE	☒
DEFAVORABLE	☐
NE SE PRONONCE PAS	☐

MOTIVATION DE L'AVIS :

DATE RETENUE POUR LA PROCHAINE VISITE PERIODIQUE (GE4) : **22/08/2028**

Le Président
Pour le Sous-Préfet de Dax,
Le chef du bureau des sécurités
et de la règlementation

Andréas OLIVARES